

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROJET : PROJET DE PISTES COMMUNAUTAIRES EN APPUI AU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PPC/PNDL)

PAYS : SENEGAL

RAPPORT D'ÉVALUATION

Équipe d'évaluation	Directeur régional	: M. F. PERRAULT	ORWB
	Directeur sectoriel	: M. A. BEILEH	OSAN
	Chef de division	: M. D. KEITA	OSAN.2
	Représentante résidente	: Mme L. MOKADEM	SNFO
	Chef d'équipe	: M. M. A. KANE	OSAN.2/SNFO

DEPARTEMENT OSAN

Juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution..... i - vi

I – Orientation stratégique et justification.....	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays.....	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination de l'aide	2
II – Description du projet.....	3
2.1 Composantes du projet	3
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées.....	3
2.3 Type de projet.....	4
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement	4
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	6
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception..... et la mise en œuvre du projet.....	6
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque	7
et des leçons tirées dans la conception du projet.....	7
2.8 Principaux indicateurs de performance	7
III – Faisabilité du projet.....	8
3.1 Performance économique et financière	8
3.2 Impact environnemental et social.....	9
IV – Exécution	11
4.1 Dispositions en matière d'exécution	11
4.2 Suivi.....	13
4.3 Gouvernance.....	14
4.4 Durabilité.....	14
4.5 Gestion des risques	14
4.6 Développement des connaissances.....	14
V – Cadre juridique.....	15
5.1 Instrument juridique	15
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds	15
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque	15
VI – Recommandation	15

ANNEXES

Annexe I.	Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal
Annexe II.	Tableau du portefeuille de la BAD au Sénégal
Annexe III.	Résumé des modalités de passation des marchés
Annexe IV.	Carte de la zone du projet
Annexe V.	Photographies de pistes et de rencontres avec les populations

Equivalences monétaires (avril 2013)

Unité monétaire	=	F.CFA
1 UC	=	767,384 F.CFA
1 UC	=	1,4992 \$EU
1 UC	=	1,16987 Euros

Année fiscale
1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

Sigles et abréviations

AGEROUTE	Agence de gestion des routes
ARD	Agence régionale de développement
CR	Communauté rurale
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements classés
DGCPT	Direction générale de la comptabilité publique et du trésor
FDL	Fonds de développement local
FERA	Fonds d'entretien routier autonome
GIC	Groupement d'intérêt communautaire
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
MAER	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural
MATCL	Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales
OFID/OPEP	Fonds de l'Organisation des Pays exportateurs de pétrole
ONG	Organisation non gouvernementale
PAI	Programme annuel d'investissement
PLD	Plan local de développement
PNDL	Programme national de développement local
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PPC	Projet de pistes communautaires
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNTR	Stratégie Nationale de Transport en milieu Rural
STD	Services Techniques déconcentrés
TRE	Taux de rentabilité économique
VAN	Valeur actuelle nette

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République du Sénégal

ORGANE D'EXECUTION : Secrétariat exécutif du PNDL/MATCL

Plan de financement

Source	Montant (Million d'UC)	Instrument
FAD	15,00	Prêt
OFID	6,64	Prêt
Gouvernement	14,21	-
FERA	8,09	
Bénéficiaires	1,58	-
COÛT TOTAL	45,52	

Principales informations sur le financement du FAD

Monnaie du prêt FAD	15,00 millions d'UC
TRE (scénario de base)	23%
VAN	48,89 milliards de F.CFA (12%)

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2013
Approbation du projet	Juillet 2013
Entrée en vigueur	Septembre 2013
Dernier décaissement	4 ^{ème} trimestre 2018
Achèvement	31 décembre 2018

Résumé du projet

Aperçu général du projet : Le Projet de Pistes Communautaires en appui au Programme National de Développement Local (PPC/PNDL) vise à contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services socioéconomiques de base, ainsi qu'à l'augmentation des revenus et emplois ruraux. Il prévoit comme principales réalisations : i) le renforcement des capacités des communautés rurales (CR) à la maîtrise d'ouvrage des travaux; ii) l'amélioration de 875 Km de pistes avec des infrastructures socioéconomiques associées, et iii) l'entretien de 5.000 km de pistes réparties dans tout le pays avec la mise en place d'un dispositif d'entretien durable des pistes permettant aux CR d'accéder aux ressources du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), avec une dotation spéciale dédiée aux CR. Au terme du projet, outre le désenclavement de 187 CR, 935 élus et 2.700 jeunes (40% de femmes) et 126 agents (20% de femmes) des Agences régionales de développement (ARD) et des Services techniques déconcentrés (STD) seront formés dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux de pistes, et 2.000 emplois ruraux seront créés. Une augmentation des revenus de 20 % sera induite par le projet.

Evaluation des besoins : Les populations rurales ont un faible accès aux infrastructures (routes, eau, santé et éducation...) avec de grandes disparités régionales. Les zones rurales sont encore fortement enclavées avec un réseau de routes non classées. Les 187 CR les plus enclavées sont dispersées dans 11 des 14 régions du pays. Ainsi, l'accès aux marchés reste encore limité et les coûts des intrants et de transport des productions agricoles élevés. Des faiblesses sont aussi notées au niveau de l'entretien des pistes dans tout le pays. Pour faire face à cette situation, le PPC/PNDL exécuté en cohérence avec la stratégie nationale de développement économique et social, s'appuie sur la stratégie nationale de transport en milieu rural, le Programme national d'investissement agricole (PNIA) et la politique de décentralisation dont un des principes est la responsabilisation des acteurs locaux. Il contribuera ainsi au désenclavement de zones rurales déshéritées et au renforcement de la responsabilisation des communautés rurales dans la construction et l'entretien des pistes, ainsi que dans les processus de décentralisation, tout en amplifiant les efforts de développement de l'économie locale et de réduction de la pauvreté en milieu rural.

Valeur ajoutée pour la Banque africaine de développement : La Banque a financé une première phase (PPC/PNIR) qui s'est achevée avec des résultats satisfaisants (note de 2,7/4). Cette opération a réalisé 1.200 km de pistes qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de 1.500.000 personnes dans 84 CR. Elle a été un levier important de renforcement du processus de la décentralisation et de la gouvernance locale, grâce à la maîtrise d'ouvrage des travaux par les CR. Ces résultats justifient la poursuite du financement par la Banque d'une deuxième phase qui permettra de couvrir d'autres CR, consolider les acquis de la première phase et de désenclaver deux millions de personnes.

Gestion des connaissances : Le PPC/PNDL permettra la mise à jour des informations sur le réseau de pistes non classées par la mise en place d'une banque de données et aussi la mise à niveau des responsables des CR en matière de maîtrise d'ouvrage des pistes rurales. Pour ce faire, les capacités des CR ou de leur regroupement en Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC) seront renforcées en vue d'une meilleure conduite de leurs missions en matière de maîtrise d'ouvrage et de gestion de pistes rurales. Le Projet élaborera des manuels de maîtrise d'ouvrage et d'entretien des pistes, ainsi que des outils adaptés de suivi évaluation socioéconomique et environnemental, de gestion ou de cogestion d'infrastructures de désenclavement et assurera leur large diffusion au niveau des zones cibles.

Cadre logique axé sur les résultats

Sénégal : - Projet PPC/PNDL								
But du projet : Contribuer à l'amélioration de l'accès des populations rurales aux services socioéconomiques de base, ainsi qu'à l'augmentation des revenus et emplois ruraux								
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION		
		Indicateur	Situation de référence	Cible				
IMPACT	Contribution à asseoir une croissance économique forte et inclusive	Taux de croissance du PIB agricole %	En 2012 6,2	18,7 en 2020	Rapports stat ANSD			
		Indice de pauvreté en milieu rural %	57,3	51,8 en 2020				
EFFETS	Accès aux infrastructures socio- économiques de base amélioré	Nombre de CR ayant un indice de route (ISC) égal à :		<u>En fin 2018</u>	Rapports stat Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) Rapports statistiques de la Direction des Routes et de l'AGEROUTE Rapports statistiques de la DAPSA	<u>Risque:</u> Non respect de la réglementation en matière de transports <u>Mesure d'atténuation:</u> Actions prises par l'administration en relation avec les GIC et CR pour la bonne gestion des pistes		
		100	208	256				
		50	89	93				
		0	98	32				
	Emplois ruraux créés	Emplois ruraux supplémentaires	0	2.000				
	Revenus des populations rurales augmentés	Pourcentage moyen d'accroissement des revenus	0	+ 20%				
	1. Renforcement des capacités locales						<u>En fin 2018</u>	
	1.1. Collectivités locales formées en maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, réhabilitation et entretien des pistes	1.1.1 . Nombre d'élus formés dont 40% de femmes	0	935 (40%)			<u>Sources:</u> Rapports d'activités périodiques du projet, des ARD, du FERA, de la Direction des routes (DR)	<u>Risque:</u> Faibles capacités en maîtrise d'ouvrage locale des acteurs locaux <u>Mesure d'atténuation:</u> Renforcement des capacités des CR, des ARD et des STD en maîtrise d'ouvrage
		1.1.2 . Disponibilité d'un Guide en maîtrise d'ouvrage des pistes à l'usage des CR	Non	Oui				
	1.2. Agents des ARD et des services techniques déconcentrés formés dans l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des pistes communautaires	1.2.1 . Nombre d'agents des ARD formés (ISC) dont 20 % de femmes	0	42 (20%)				
	1.2.2 . Nombre d'agents des STD formés (ISC) dont 20% de femmes	0	84 (20%)					
	1.2.3 . Disponibilité d'un Guide en maîtrise d'ouvrage des pistes à l'usage des agents techniques	Non	Oui					
1.3. Des GIC mis en place	1.3.1 . Nombre de GIC mis en place ou restructurés	0	27 GIC					
1.4. Des GIE pour le cantonnage mis en place	1.4.1 . Nombre de GIE/Cantonnage constitués	0	27 GIE					
1.5. Des emplois saisonniers créés sur l'entretien des pistes	1.5.1 . Nombre de jeunes formés dans les techniques d'entretien des pistes (ISC)	0	2 700 (40%)					
	1.5.2 . Nombre de personnes ayant reçu une rémunération des travaux de cantonnage	0	1 890 (40%)					
1.6. Une Base de données du réseau non-classé réalisée	1.6.1 . Disponibilité d'une base de données géo référencée sur le réseau non-classé	Non	Oui					
PRODUITS	2. Construction, réhabilitation et entretien Infrastructures			<u>En fin 2018</u>	<u>Sources:</u> Rapports d'activités périodiques du projet, du FERA, de la DR, rapports statistiques de l'ANSD	<u>Risque:</u> Déficit dans la mobilisation des contreparties des CR <u>Mesure d'atténuation:</u> Gestion solidaire des investissements dans le cadre de l'intercommunalité et recours au fonds de concours du MATCL pour les CR démunies et en difficulté.		
		2.1.1 Linéaire de pistes réalisées ou réhabilitées (ISC)	0	875 km				
		2.2.1 Marchés ruraux réalisés	0	11 marchés				
	2.1. Pistes communautaires et de dessertes agricoles réalisées	2.2.2 Centres de santé renforcés	0	20 centres				
		2.2.3 Plateformes multifonctionnelles mises en place	0	24 plateformes				
	2.2. Infrastructures socioéconomiques associées réalisées	2.2.4 Périmètres maraichers pour les femmes aménagés	0	18 périmètres				
		2.2.5 Magasins de stockage construits	0	21 magasins				
	2.3. Pistes non classées entretenues	2.3.1 Linéaire total de pistes entretenues (ISC)	0	5 000 km				
	2.4. Sièges construits et équipés pour les ARD des régions bénéficiaires	2.4.1 Sièges d'ARD construits et équipés	0	7 sièges				

3. Gestion du Projet 31 Gestion satisfaisante du projet	3.1.1. Plan de passation des marchés (PPM) disponible et respect du calendrier d'exécution du projet	Oui (2013)	PPM à jour et respecté Fonctionnel et remise régulière	Sources: Rapports d'activités périodiques du projet, des ARD, du FERA, de la DR
	3.1.2. Système de SE au point et Rapports trimestriels d'activités périodiques produits	Oui (2013)		
	3.1.3. Rapports d'audit annuel produits et approuvés	Recruté (2014)	5 rapports validés	
	3.1.4. % de décaissement	0 en 2013	100% en 2018	

ACTIVITÉS CLÉS	COMPOSANTES	RESSOURCES
	<p>Composante 1 : Renforcement des capacités locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des agents des ARD en supervision des projets développement locaux - Formation des responsables locaux en gestion des contrats de travaux d'infrastructures rurales <p>Composante 2 : Réhabilitation et entretien d'infrastructures rurales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et lancement des DAO des études et engagement des Entreprises des travaux - Exécution et suivi des travaux de construction, de réhabilitations et d'entretien (pistes et infrastructures d'accompagnement) <p>Composante 3 : Gestion du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activités de coordination, d'acquisition, de gestion, de suivi-évaluation, de communication 	<p>RESSOURCES (en millions d'UC)</p> <p>45,52</p> <p>Prêt FAD 15,00 OFID 6,64 Gouvernement 14,21 FERA 8,09 Bénéficiaires 1,58</p> <p>Composante 1 2,26 Composante 2 39,74 Composante 3 3,52</p>

Remarque : La précision (ISC) fait référence aux indicateurs sectoriels clés de la Banque

Calendrier d'exécution du projet

	Année	2013				2014				2015				2016				2017				2018				2019	
		Trimestre	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
1	ACTIVITES INITIALES																										
	Négociations et Approbation du prêt			■																							
	Signature de l'accord de prêt et satisfaction 1 ^{er} décaissement			■	■																						
	Publication de l'Avis général sur les acquisitions			■																							
2	ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE L'EQUIPE																										
	Mise en place du personnel dédié au projet			■	■																						
	Mission de lancement du PPC/PNDL			■	■																						
	Acquisitions biens (véhicules, informatique, etc.)			■	■	■																					
	Conventions avec les structures partenaires			■	■																						
3	INFRASTRUCTURES RURALES																										
	Etudes et Dossiers appel d'offres (DAO)		■	■	■																						
	Amélioration de pistes		■	■	■																						
	Infrastructures d'accompagnement																										
	Entretien des pistes																										
4	RENFORCEMENT DES CAPACITES LOCALES																										
	Organisation ateliers régionaux de lancement du projet					■																					
	Etude sur l'équité et le genre dans la gestion du transport rural					■																					
	Diagnostiques participatifs des CR et informations sur l'éligibilité aux ressources du FERA					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Formation des formateurs ARD et STD					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Formations en maîtrise d'ouvrage des élus et agents des CR					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Mise en place participatives des comités de gestion des pistes					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Formation des tâcherons/cantonniers					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Mise à jour de la banque de données sur le réseau non classé					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
5	GESTION DU PROJET																										
	Mise en place système comptable et manuel procédures			■	■	■																					
	Etablissement situation référence et mise en place système SE			■	■	■																					
	Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
	Audit annuel des comptes						■				■				■				■				■				
	Evaluation d'impact et revue à mi-parcours										■												■				
	Rapport d'achèvement FAD et Gouvernement																						■				

SENEGAL
PROJET DE PISTES COMMUNAUTAIRES EN APPUI AU PROGRAMME
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PPC/PNDL)

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition d'un prêt FAD de 15,00 millions d'UC à la République du Sénégal, pour le financement du Projet de pistes communautaires en appui au Programme National de Développement Local (PPC/PNDL).

I – Orientation stratégique et justification

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

La Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale (SNDES 2013/2017) est actuellement le document de stratégie de référence au Sénégal. Elle vise notamment, à travers son premier axe « croissance, productivité et création de richesses », le développement intégré de l'économie rurale, le renforcement des infrastructures et services de transport pour asseoir une économie compétitive et une croissance forte. La réalisation des pistes revêt ainsi un caractère prioritaire du fait de son impact positif sur la croissance économique et la création d'emplois ruraux. Le présent projet s'appuie principalement sur le premier pilier du DSP (2010-2015) revu à mi-parcours « soutien à la croissance inclusive par la diversification et l'intégration économique ». Il est en ligne avec la Stratégie de la Banque (2013-2022), en particulier en ce qui concerne la croissance inclusive. Il est en cohérence avec la stratégie du secteur agricole (2010-2014) de la Banque. En effet, l'amélioration de la mobilité des biens et des personnes en milieu rural induite par le projet, contribuera au soutien de la gouvernance locale, à la croissance inclusive et à la résilience des ménages. Au niveau sectoriel, le PPC/PNDL s'inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de transport rural et la stratégie nationale de développement territorial élaborée en 2012. Il est également en cohérence avec les priorités du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) élaboré en 2010 qui vise notamment le désenclavement des zones de production et l'amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 La Banque collabore avec le Sénégal dans le secteur rural en général, et en particulier, dans le renforcement des infrastructures rurales. Elle y intervient actuellement à travers deux opérations actives axées sur une meilleure maîtrise de l'eau, à partir de petits aménagements hydro-agricoles, et la préservation du capital productif en vue d'accroître la sécurité alimentaire et de favoriser l'émergence de pôles de production. La performance du portefeuille agricole est satisfaisante (note de 2,35/3). En outre, la première phase du PPC/PNIR financée par le FAD et le Fonds de l'OPEP (OFID) a réalisé 1.200 km de pistes qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de 1.500.000 personnes dans 84 CR. A son achèvement en 2009, les résultats ont été jugés satisfaisants (note de 2,7/4) en matière de mobilité des biens et des personnes, dynamisation des zones agricoles, facilitation de l'écoulement des produits, et amélioration de l'accès aux soins et à l'éducation.

1.2.2 Outre le désenclavement et la responsabilisation des CR, les enseignements tirés de l'étude de capitalisation des expériences et du rapport d'achèvement du PPC/PNIR montrent que le volet pistes est celui qui a le plus d'impact sur les CR par rapport aux autres composantes du PNIR. Le PPC/PNIR a été un levier important de renforcement du processus

de la décentralisation et de la gouvernance locale, grâce à la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction des pistes par les CR. Ces résultats ont conduit à l'élaboration et l'acceptation de la requête du Gouvernement pour le financement d'une deuxième phase qui permettra d'élargir les acquis à d'autres CR et aussi de corriger les insuffisances constatées dans l'entretien des pistes. La réalisation du projet permettra à la Banque de poursuivre sur un créneau où elle a fait ses preuves et de contribuer à la mise en place d'un dispositif de gestion et d'entretien durable des pistes rurales. Il y a également une forte mobilisation pour le projet aussi bien du côté du Gouvernement, que des élus locaux et des populations rurales.

1.3 Coordination de l'aide

L'action des différents partenaires techniques et financiers (PTF) est coordonnée par la Direction de la coopération économique et financière du Ministère de l'économie et des finances. La concertation dans divers domaines, s'effectue à travers le Comité de concertation des PTF. La Banque assure la coprésidence du Groupe G50 avec l'USAID depuis janvier 2013. Au niveau sectoriel, il y a 19 groupes thématiques, dont le Groupe Développement Rural et Sécurité Alimentaire ayant pour Chefs de file le PAM et la JICA, et celui de la Décentralisation ayant comme Chefs de file les coopérations allemande et espagnole. Concernant la décentralisation, l'Etat a accru progressivement sa contribution au financement du PNDL. La part de l'Etat et des bénéficiaires a atteint 89,3% (soit 8,74 milliards de F.CFA) en 2012 et celle des PTF (Banque mondiale, PNUD, Luxembourg, UNCDF, ONU FEMMES..) est devenue relativement limitée (10,7%). Depuis l'achèvement du PPC/PNIR, il n'y a pas eu d'intervention d'envergure dans le domaine des pistes rurales, et de ce fait, les besoins en financement restent encore élevés. Des consultations des PTF ont été menées dans le cadre de la formulation du projet. Le projet GAFSP prévoit 120 km de pistes et le Projet Pôle Casamance (sur financement Banque mondiale) 500 km de pistes rurales. Les synergies seront faites avec ces opérations et seront favorisées avec d'autres projets similaires à financer dans le cadre du PNIA (FIDA, UE, BID). Le tableau ci-après présente les principaux montants actuellement engagés dans le secteur agricole au Sénégal.

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
secteur agricole	14,6% (2012)	19% (2011)	environ 70%
Parties prenantes – Dépenses publiques (programmes ou projets en cours)			
Gouvernement	Bailleurs de fonds	Montants (millions \$US)	Période
100 à 112 millions \$US (par an: 2009-2011)	BM	65	Portefeuille actif 2012
	FIDA	60,8	Portefeuille actif 2012
	USAID	45	Portefeuille actif 2012
	BAD	43,6	Portefeuille actif 2013
	ACDI	34,8	2011-2013
	BID	16	2011-2015
	BOAD	35,5	Portefeuille actif 2012
	JICA	14	Portefeuille actif 2012
	FAO	6,85	2012-2013
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques			Oui
Existence d'un programme sectoriel global			Non

II – Description du projet

2.1 Composantes du projet

Tableau 2.1 : Composantes du projet

<i>Composante</i>	<i>Coûts totaux en millions d'UC</i>	<i>Description</i>
<u>Composante 1</u> Renforcement des capacités locales	2,26 (4,97%)	Cette composante vise à accroître les capacités institutionnelles et techniques des collectivités locales à exercer des responsabilités de maîtrise d'ouvrage des travaux de développement d'infrastructures rurales. Elle portera sur la formation de formateurs parmi le personnel des ARD (42) et des STD (84), en planification, évaluation environnementale et sociale, équité genre, supervision et coordination de projets de pistes rurales. Elle portera aussi sur la communication et la diffusion des outils didactiques. A terme, une base de données sur le réseau non classé, 27 GIE et GIC seront mis en place, 935 élus/élues et personnel des CR, ainsi que 2.700 jeunes seront formés dans la passation des marchés, la maîtrise d'ouvrage et l'entretien des pistes.
<u>Composante 2 :</u> Réhabilitation et entretien d'infrastructures rurales	39,74 (87,30%)	Cette composante comprend les activités suivantes : Etudes techniques détaillées, DAO, supervision, contrôle des travaux, réhabilitation de 875 km pistes rurales ; Entretien d'environ 5.000 km de pistes au sein de CR sélectionnées dans toutes régions en fonction de la qualité de leur gestion. Réalisation de travaux de construction/réhabilitation, avec équipement de locaux à usage de bureaux de (7) Agences régionales de développement (ARD) ; Reboisements compensatoires et à la traversée des villages, et Infrastructures d'accompagnement réalisées le long des pistes (11 marchés ruraux, 20 structures de santé renforcées, 24 plateformes multifonctionnelles, 18 périmètres maraichers pour jeunes et femmes, 21 magasins de stockage).
<u>Composante 3</u> Gestion du Projet	3,52 (7,73%)	Cette composante regroupe les activités de coordination et de supervision du projet dont celles relatives aux acquisitions des biens et services, au suivi-évaluation et à la gestion administrative et financière.

2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Les solutions techniques retenues prennent en compte (i) les leçons et expériences issues du PPC/PNIR précédent, (ii) des critères socio-économiques et environnementaux, ainsi que (iii) les meilleures pratiques dans le pays en mettant l'accent sur la qualité des pistes. Trois options ont été analysées (traitement des points critiques, traitement intégral des pistes et revêtement en latérite des pistes). Le traitement intégral de la piste tout en assurant son revêtement en latérite, a été retenu, car il permet d'assurer une bonne qualité et un niveau de service adéquat et correspond aux attentes des usagers. Le traitement de points critiques prévu dans la première phase du PPC/PNIR n'avait pas pu être appliqué au niveau de plusieurs sites et régions surtout dans les zones sablonneuses. Les populations sont réticentes et peu réceptives à cette option.

Tableau 2.2 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Solution de substitution	Brève description	Cause du rejet
Traitement des points critiques	Réaliser des ouvrages de franchissement et traitement partiel de la piste	Niveau de service bas, option non adaptée dans la majorité des régions du pays et ne pouvant être utilisée de manière optimale qu'au Sud du pays en zone rocheuse ou latéritique.
Pas de revêtement de la piste	Ne pas prévoir de revêtement latéritique pour réduire les coûts de la piste	La piste non revêtue serait de qualité moindre et non durable. Sa durée de vie serait réduite et son entretien plus coûteux.

2.3 Type de projet

Le PPC/PNIR est une opération financée par un prêt FAD. Une partie des ressources du prêt alimentera le Fonds de développement local (FDL), en faveur des CR pour la réalisation de travaux d'amélioration des pistes dans le cadre du dispositif du PNDL basé sur une approche programme, sous la pleine responsabilité des collectivités locales et l'implication des structures pérennes de l'Etat.

2.4 Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût du Projet est estimé à 45,52 millions d'UC hors taxes et hors droit de douanes (34,93 milliards de F.CFA), dont 12,69 millions d'UC en devises (9,73 milliards de F.CFA) et 32,83 millions d'UC en monnaie locale (25,20 milliards de F.CFA). Les droits de douanes et taxes sont à la charge de l'État qui devra prendre les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition. La part en devises constitue 28 % du coût total hors taxes et la part en monnaie locale 72 %. Il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 5 % sur les travaux de réhabilitation de pistes et sur les équipements. Une provision pour hausse des prix de 3% composés, a été appliquée sur l'ensemble des composantes. La répartition des coûts du projet est présentée dans les tableaux ci-dessous, par composantes et par catégories de dépenses. Un calendrier des dépenses par composantes est également fourni. Le tableau détaillé des coûts du projet et la liste des biens et services sont donnés respectivement en annexes B2 et B9 du volume II.

Tableau 2.3 : Coût estimatif par composante

COMPOSANTES	Millions de F CFA			Millions d'UC			% Devises
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
Renforcement des capacités locales	1 548,10	-	1 548,10	2,02	-	2,02	-
Réhabilitation et entretien d'infrastructures rurales	17 996,41	8 519,49	26 515,90	23,45	11,10	34,55	32
Gestion du projet	2 355,58	57,00	2 412,58	3,07	0,07	3,14	02
Coût de base	21 900,09	8 576,49	30 476,58	28,54	11,17	39,71	28
Imprévus physiques	871,53	378,59	1 250,12	1,13	0,50	1,63	30
Hausse des prix (3% composé)	2 423,86	781,29	3 205,15	3,16	1,02	4,18	24
Coût Total	25 195,48	9 736,37	34 931,85	32,83	12,69	45,52	28

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégories de dépense

CATEGORIES	Millions de FCFA			Millions d'UC			% Devise
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
Travaux	17 255,20	7 514,65	24 769,85	22,49	9,79	32,28	30
Biens	125,50	57,00	182,50	0,16	0,07	0,23	31
Services	3 032,21	1 004,84	4 037,05	3,95	1,31	5,26	25
Fonctionnement	315,38	-	315,38	0,41	-	0,41	-
Personnel	1 171,80	-	1 171,80	1,53	-	1,53	-
Coût de base	21 900,09	8 576,49	30 476,58	28,54	11,17	39,71	28
Imprévus physiques	871,53	378,59	1 250,12	1,13	0,50	1,63	30
Hausse des prix (3% composé)	2 423,86	781,29	3 205,15	3,16	1,02	4,18	24
Total	25 195,48	9 736,37	34 931,85	32,83	12,69	45,52	28

2.4.2 Le financement du Projet sera assuré par le FAD, les Fonds de l'OPEP, le FERA, les CR et l'Etat. Le FAD contribuera pour un montant de 15,00 millions d'UC représentant 33 % du coût du projet. Le prêt couvrira une partie des coûts des travaux (450 km), le renforcement des capacités et des actions en faveur des femmes et des jeunes. La part du Fonds de l'OPEP couvrira de manière parallèle les coûts des études et travaux de 225 km de pistes. La part du Gouvernement couvrira les salaires de l'équipe du projet et les coûts des travaux de 200 Km de pistes et celle du FERA les coûts d'entretien des pistes et une partie des coûts de formation. La répartition du financement du projet est indiquée dans le tableau 2.5 ci-après :

Tableau 2.5 : Sources de financement

SOURCES	Millions de FCFA			Millions d'UC			% Total
	M. L	Devises	Total	M. L	Devises	Total	
FAD	5 735,90	5 777,19	11 513,09	7,47	7,53	15,00	33
OPEP	1 971,39	3 122,62	5 094,01	2,57	4,07	6,64	15
FERA	5 939,74	270,36	6 210,10	7,74	0,35	8,09	18
GVT	10 337,01	566,20	10 903,21	13,47	0,74	14,21	31
BEN	1 211,44	-	1 211,44	1,58	-	1,58	03
TOTAL	25 195,48	9 736,37	34 931,85	32,83	12,69	45,52	100

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (en millions d'UC)

COMPOSANTES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	M. L	Dev.
Renforcement des capacités locales	-	0,54	0,50	0,34	0,32	0,32	2,02	2,02	-
Réhabilitation et entretien d'infrastructures rurales	-	11,23	12,08	7,24	2,15	1,86	34,55	23,45	11,10
Gestion du projet	0,37	0,53	0,50	0,63	0,49	0,62	3,14	3,07	0,07
Coût de base	0,37	12,30	13,08	8,21	2,96	2,80	39,71	28,54	11,18
Imprévus physiques	0,01	0,53	0,57	0,34	0,10	0,08	1,63	1,14	0,49
Hausse des prix (3% composé)	0,01	0,78	1,27	1,07	0,49	0,56	4,18	3,16	1,02
TOTAL	0,40	13,61	14,91	9,62	3,54	3,44	45,52	32,83	12,69

2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 La zone du Projet couvre les zones rurales du territoire national où les taux de pauvreté y sont plus élevés qu'en milieu urbain (57,3% contre 41,3%). Le milieu rural concentre la majorité de la population (57%) qui se consacre essentiellement à des activités agro-pastorales. Il y a une tendance à l'exode des jeunes vers les villes en quête d'emplois. Les déficits céréaliers du pays sont importants et de nombreux ménages ruraux restent encore vulnérables avec des crises alimentaires récurrentes et des taux de malnutrition aigue dépassant le seuil d'urgence (10 %). De même, les populations rurales ont un faible accès aux infrastructures (routes rurales, eau, santé et éducation...) avec de grandes disparités régionales. Les zones rurales restent fortement enclavées avec un réseau essentiellement composé de routes non classées, de sorte que l'accès aux marchés y reste encore limité. Les coûts des intrants et de transport des productions agricoles sont élevés avec de fortes pertes après récolte. L'amélioration des pistes constitue un bon stimulant pour l'économie locale. Le projet cible les CR les plus enclavées réparties dans 11 des 14 Régions du pays. Le choix des régions a été fait en fonction du nombre de CR ayant des indices d'accès aux routes faibles (pourcentage des populations d'une localité qui ont accès à une route située à moins de 5 km). Un effectif de 187 CR parmi les 385 du pays, ont été ainsi dénombrées. Les tronçons prioritaires à réaliser au sein des CR sont sélectionnés en fonction du potentiel de production et de la population desservie, et selon une analyse de leur viabilité sur le plan économique, social et environnemental.

2.5.2 Le réseau routier classé national est composé de 14.640 km dont 4.560 km de routes revêtues et de 10.080 km de routes en terre. Le réseau non classé est mal connu et la partie aménagée de ce réseau est estimée à 6.040 km. L'entretien du réseau classé est assuré par l'AGEROUTE et celui du réseau non classé est du ressort des collectivités locales, mais celles-ci ne sont pas dotées de ressources suffisantes. Le Fonds d'entretien routier autonome (FERA) a été créé pour augmenter, sécuriser et pérenniser les ressources allouées à l'entretien. Le FERA prévoit actuellement l'affectation de 16,56% de ses ressources au réseau non classé dont 35% à l'entretien des pistes rurales. Toutes les CR du pays sont éligibles à ces ressources, mais des sélections annuelles sont effectuées selon la qualité de gestion budgétaire des CR. Le projet assistera les CR dans le montage de leurs propositions d'entretien à l'intention du FERA et renforcera leurs capacités de maîtrise d'ouvrage.

2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 A toutes les étapes de la formulation et de l'évaluation du projet, l'ensemble des parties prenantes (collectivités locales, administrations publiques, bailleurs de fonds, société civile et secteur privé, etc.) ont été consultées, et les rapports de formulation et le contenu du programme prioritaire de pistes ont fait l'objet de larges échanges. Lors de ces consultations, les CR, les ARD et les Services techniques déconcentrés (STD) ont insisté sur le renforcement nécessaire de leurs capacités. Tous les acteurs ont mis l'accent sur le cadrage institutionnel et il a été ainsi convenu que i) la direction des routes assure la coordination stratégique en appui à la mise en œuvre de la SNTR ; ii) le FERA intervienne dans le financement de l'entretien des pistes et que dans ce cadre le projet appuiera les CR dans l'élaboration et la soumission des requêtes ; et iii) l'AGEROUTE soit impliquée dans l'actualisation de la base de données sur le réseau non classé.

2.6.2 Par ailleurs, les consultations publiques organisées lors de l'évaluation environnementale ont fait ressortir une forte acceptabilité sociale du projet. L'évaluation environnementale et sociale a été soumise aux comités régionaux de suivi environnemental et il a été retenu que les infrastructures socioéconomiques associées aux pistes soient réalisées prioritairement au profit des femmes et des jeunes. Les jeunes et le secteur privé seront impliqués dans les travaux d'entretien des pistes. Des reboisements le long des pistes surtout à la traversée des villages, seront réalisés. Le niveau de contribution des CR au financement des pistes, les critères de choix des régions et CR cibles et d'éligibilité aux ressources du FERA ont fait l'objet de riches échanges avec les élus et populations. Le niveau de contribution des CR sera maintenu à 5% des coûts des travaux d'amélioration des pistes. Le recours au fonds de concours du MATCL sera sollicité pour assister les CR en difficulté à mobiliser leur contrepartie. L'accès aux ressources du FERA se fera selon la qualité de la gestion des CR. Les résultats de toutes ces consultations sont pris en compte dans le présent rapport d'évaluation. Cette approche participative sera poursuivie pendant l'exécution du projet.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La conception du PPC/PNDL a largement pris en compte les leçons tirées de l'exécution du PPC/PNIR et des résultats des consultations menées lors de la formulation du projet. Les rapports d'évaluation finale et d'achèvement de la phase 1 du PPC, élaborés par la Banque et le Gouvernement du Sénégal, soulignent la satisfaction des populations et des conseils ruraux, au vu des effets très positifs de ces pistes sur l'économie locale et le bien-être des populations. Les résultats et acquis se résument comme suit : (i) l'élaboration de PLD et PAI dans 94 CR ; (ii) l'aménagement de pistes dans 84 CR pour un linéaire de 1.200 km; (iii) la signature par 84 communautés rurales parmi les 94, de conventions de financement avec le projet pour un montant de 12,63 milliards de F CFA ; (iv) la mise en œuvre d'un important programme de renforcement de capacités sur la passation des marchés communautaires, la gestion et l'entretien de pistes rurales, mais aussi l'approche HIMO au profit de 1.400 personnes (élus et personnel des CR). Ces succès enregistrés ont motivé le Gouvernement du Sénégal à poursuivre cette expérience. Toutefois, des insuffisances ont été notées dans l'entretien des pistes et le rapport d'achèvement du projet a recommandé le recours au FERA pour contribuer à l'entretien durable des pistes.

2.7.2 Le projet s'appuiera donc sur le dispositif existant du PNDL et le FERA. Le projet a été préparé avec une forte implication des services nationaux, régionaux et locaux. La tranche prioritaire de pistes à réaliser, a déjà été définie après consultation des CR concernées qui confirmeront leur choix dans leurs plans locaux de développement (PLD) et leurs plans annuels d'investissement (PAI) respectifs. Les études détaillées et dossiers d'appel d'offres (DAO) de 667 km déjà retenus par les CR concernées, sont en cours de réalisation sous la supervision du PNDL et leur achèvement est prévu avant le lancement du projet programmé en novembre 2013. Les dossiers d'acquisition des équipements du projet et de la première tranche de travaux de pistes pourront être lancés avant la fin de l'année 2013 et permettre d'avoir des résultats rapides dès la première année d'exécution du projet en 2014.

2.8 Principaux indicateurs de performance

Le système de suivi et d'évaluation (SSE) des indicateurs du cadre logique du projet s'insère dans le SSE mis en place par le PNDL. Il sera assuré par le responsable chargé du suivi-évaluation du PNDL en liaison avec les ARD. Le suivi portera notamment sur les

indicateurs ci-après désagrégés en genre : i) Nombre de formateurs, d'élus, d'agents des ARD et des STD formés ; ii) Nombre de GIE et GIC d'entretien des pistes mis en place et fonctionnels ; iii) Linéaire total de pistes réhabilitées ; iv) Nombre et nature des infrastructures associées aux pistes construites et fonctionnelles ; v) Nombre de sièges d'ARD construits et équipés ; vi) Linéaire total de pistes entretenues ; vii) Taux d'accessibilité rurale ; viii) Productions agricoles induites ; ix) Revenus générés ; x) Nombre d'emplois créés.

III – Faisabilité du projet

3.1 Performance économique

3.1.1 L'analyse de l'efficacité du projet porte principalement sur la capacité à atteindre tous les objectifs de réalisation attendus du projet. En effet, le projet se propose d'intervenir principalement sur (i) le renforcement des capacités des ARD, élus locaux, tâcherons locaux et STD ; (ii) la réhabilitation et l'entretien de pistes rurales ; et (iii) la gestion efficace du projet. En accompagnement à la réalisation des pistes rurales, des infrastructures socio-économiques de base (plateformes multifonctionnelles, magasins, marchés ruraux, etc.) en faveur des femmes et des jeunes seront réalisées, de même que des sièges fonctionnels pour les ARD de 7 régions.

3.1.2 Sur la base de projets similaires menés dans des contextes socio-économiques et environnementaux présentant les mêmes similitudes, il est possible d'envisager des hypothèses de gains économiques dans au moins sept domaines : (i) l'augmentation de la production et de la compétitivité des activités agricoles et pastorales, sylvicoles, forestières et artisanales ; (ii) l'accroissement des revenus ruraux du fait de l'amélioration de l'accès aux principales zones d'écoulement de la production (marchés et villes) ; (iii) une évolution positive des systèmes de production, par le fait que les exploitations auront tendance à se réorganiser pour être en mesure de répondre à une demande qui dépasse les seuls besoins alimentaires des ménages ; (iv) le renforcement de la sécurité alimentaire, résultant de la combinaison de la hausse des productions, de la baisse tendancielle des coûts des transactions et, surtout, d'une plus grande fluidité dans le transfert des excédents de production céréalière, légumière, des zones de fortes production vers les zones les plus démunies ; (v) le développement des établissements humains le long des axes routiers ; (vi) la réduction des coûts d'exploitation des moyens de transport ; et enfin, (vii) la création d'emplois résultant de la promotion de l'approche HIMO (haute intensité de main d'œuvre). Sur la base des hypothèses ci-dessus, les performances financière et économique ont été estimées, conformément à ce qui suit.

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

VAN (scénario de base)	48,89 milliards de F CFA
TRE (scénario de base)	23%

3.1.3 Le PPC-PNDL facilitera l'accès aux marchés, ce qui favorisera les activités de commercialisation qui auront à leur tour des retombées positives sur les activités de production (agricole, animale et autres) et engendreront une augmentation des revenus. Les surplus de production sont estimés sur la base d'un panier référence constitué de céréales sèches (mil, sorgho, maïs), de légumineuses (arachide, niébé), de bétail (bovins, ovins) et de volaille. La caractéristique de ces produits est qu'ils sont présents au niveau de presque toutes les exploitations familiales au Sénégal ; mais aussi, ce sont des produits d'échanges, avec

d'importants volumes de flux de commercialisation sur tous les loumas (marchés hebdomadaires) du pays. Les estimations de productions sont établies à partir de l'objectif de hausse de 20% des productions agricoles et animales dans les zones du projet et des données de productions recueillies dans la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), entre 2010 et 2012. Les prix de référence sont tirés du Bulletin du Système d'Information sur les Marchés, de Janvier 2013. Il a été possible d'établir, sur une période de 20 ans, un taux de croissance annuel moyen (TACM) de 2,83% pour les productions agricoles et un TACM de 2,23% pour tout ce qui concerne le bétail et la volaille. Sur la base de ces hypothèses, l'évolution probable des revenus additionnels générés durant la durée d'exécution du projet (5 ans) a été estimée. Les résultats des calculs sont consignés en annexe B6 du volume II.

3.1.4 L'analyse économique a été réalisée en utilisant la méthode des prix de référence. Elle est basée sur la comparaison entre la situation «sans projet» et la situation «avec projet», sur la base des hypothèses énoncées ci-dessus. Tous les coûts d'investissements du projet, ainsi que les charges d'exploitation ont été pris en compte, et estimés sur la base des prix économiques. Pour ce qui est des avantages du projet, ont été pris en compte, les revenus additionnels générés par les productions de céréales (mil, maïs, sorgho) et de légumineuses (niébé, arachide), la production de viande bovine et ovine/caprine, et la viande de volaille. Les prix du marché ont été considérés comme prix économiques. Sur la base des hypothèses définies, le taux de rentabilité économique (TRE) du projet est estimé à 23%. Sur cette base, la rentabilité globale du projet est donc jugée satisfaisante. Elle résulte d'hypothèses réalistes et l'estimation des avantages du projet a été effectuée sur la base d'une approche minimaliste. Des tests de sensibilité ont été réalisés selon plusieurs hypothèses, notamment : (i) une augmentation du coût du projet due à l'augmentation des coûts des infrastructures, des équipements et des activités ; et (ii) une diminution des avantages additionnels du projet à cause de la baisse des revenus ou des prix des produits. Les résultats de l'analyse de sensibilité se présentent comme suit : (i) augmentation des dépenses de 10%, TRE = 13% ; et (ii) diminution des revenus additionnels de 10%, TRE = 12%. Les hypothèses et calculs détaillés de l'analyse économique et financière se trouvent en annexe B6 du volume II.

3.2 Impact environnemental et social

3.2.1 **Environnement** : Le projet aura des incidences positives sur le désenclavement des CR, le développement des activités socioéconomiques et des échanges, l'amélioration des revenus, des conditions de vie et de l'accès des ménages aux infrastructures socioéconomiques de base, ainsi que l'augmentation des emplois ruraux. Le projet classé en catégorie II en février 2013, n'aura pas d'impacts négatifs significatifs sur l'environnement. Ces impacts concernent principalement : la pollution de l'air par la poussière et les gaz d'échappement des moteurs, les déboisements avec l'ouverture et l'exploitation des carrières de latérite, les risques de propagation de maladies liées aux chantiers (SIDA) et les risques d'accidents des populations et des animaux des villages traversés. Des mesures à exécuter d'un coût estimé à 550 millions de F CFA, sont prévues dans le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) pour atténuer ces impacts.

3.2.2 Ce PCGES a été élaboré, conformément aux directives de la Banque et à la législation du Sénégal. Le résumé de ce PCGES est présenté en annexe B7 du volume II. L'attestation de conformité environnementale a été délivrée en mai 2013 par la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC). Après une évaluation environnementale et sociale préliminaire (screening), des PGES spécifiques sont réalisés dans le cadre des études d'avant-projet détaillé des tronçons. Le suivi environnemental du projet sera assuré par l'expert en

charge de l'Environnement du PNDL. Au niveau des CR, le Président de la commission environnement et le Chef du Centre d'appui au développement local effectueront le screening et le suivi de proximité. La surveillance environnementale sera assurée par la DEEC et ses démembrements régionaux. Pour ce faire, une convention de partenariat sera signée avec la DEEC.

3.2.3 Changement climatique : Les travaux de construction et/ou de réhabilitation des pistes communautaires réalisés pour la plupart sur des tracés existants, n'auront pas d'incidence majeure sur le changement climatique en termes de déboisement (puits de carbone). Par ailleurs, l'aménagement des pistes va impulser la production agricole locale, contribuant ainsi à l'augmentation du couvert végétal, ce qui permettra d'atténuer l'effet du changement climatique. De même, les émanations des gaz d'échappement dans l'atmosphère seront réduites grâce à l'amélioration de la mobilité des transports, l'exercice du contrôle technique automobile et du contrôle de la charge à l'essieu. En revanche, les phénomènes climatiques extrêmes (pluviométriques et éoliens) peuvent affecter la durabilité des pistes du fait de l'érosion hydrique (ruissellement notamment dans la zone Centre et Sud) et éolienne particulièrement dans le Nord.

3.2.4 Ainsi, pour pallier ces phénomènes, la conception des pistes (choix des matériaux et efficacité des systèmes de drainage), est faite avec une orientation qualité et dans le souci d'améliorer la résistance des pistes aux phénomènes climatiques. Dans le même cadre, le PPC/PNDL interviendra aussi dans l'amélioration des systèmes de transport, en mettant en œuvre des études, des expériences pilotes, des processus de concertation entre les acteurs du transport rural et destinés : (i) à favoriser la promotion de filières artisanales capables de développer une offre locale de Moyens Intermédiaires de Transport (MIT) ; et (ii) à instituer des principes et des règles d'usage des pistes qui en améliorent la durabilité et la reproductibilité. Enfin, le projet a prévu des reboisements à la traversée des agglomérations qui vont atténuer aussi ces effets climatiques.

3.2.5 Genre : La mise en œuvre de techniques des travaux à haute intensité de main d'œuvre (équipes de cantonnement) pour les travaux d'entretien des pistes, en particulier, permettra de créer des emplois ruraux au profit des jeunes et de constituer des sources de revenus supplémentaires pour les populations vulnérables des zones concernées. Les femmes Chefs de ménages, les sans-emplois du monde rural trouveront des possibilités d'augmentation de leurs revenus. Le projet améliorera l'accès des populations aux services de santé, éducation, eau, administration, etc. L'accès des femmes aux soins sera facilité, notamment lors des accouchements. La santé des femmes et des enfants sera par conséquent améliorée. Des projets de génération de revenus et de réalisation d'infrastructures socioéconomiques associées à la piste (11 marchés ruraux, renforcement de 20 structures de santé, 24 plateformes multifonctionnelles, 18 jardins maraichers et 21 magasins) seront réalisés prioritairement au profit des femmes et des jeunes. Le Projet Equité, Genre et Développement local (GELD) en ancrage au PNDL vise à parvenir à un développement local favorisant l'égalité des sexes afin d'améliorer l'accès des femmes aux ressources et aux services. Le projet s'appuiera sur l'équipe de ce projet pour la meilleure prise en compte du genre en relation avec les maisons de développement local.

3.2.6 Social : Les actions envisagées par le projet permettront: (i) un accroissement de 20% des revenus des populations; (ii) la création de 2.000 emplois ruraux (40% de femmes); (iii) la création d'une capacité d'autopromotion d'opérations de développement rural par les bénéficiaires ; (iv) la responsabilisation accrue des communautés et le développement des

ressources humaines en général conduisant à une meilleure organisation du monde rural; et (v) la promotion de petits opérateurs (tâcherons, artisans, ouvriers agricoles, micro-entreprises, ONG), suite à l'expérience acquise par la participation des associations à la réalisation des travaux communautaires. L'accroissement des revenus profitera aux ménages ruraux les plus vulnérables qui pourront désormais supporter certaines dépenses d'alimentation, de santé et d'éducation. Le projet permettra le désenclavement de deux millions de personnes (dont 600.000 touchées directement dans un rayon de 2 km). Le meilleur accès aux infrastructures socioéconomiques contribuera à alléger leurs tâches quotidiennes, ce qui leur permettra de s'adonner à des activités génératrices de revenus, telles que le maraîchage, la production de semences, la transformation et la commercialisation des produits agricoles y compris le petit élevage. Le projet contribuera dans son ensemble à la réduction de l'exode rural en retenant les populations, notamment les jeunes, dans les CR. L'amélioration de pistes, la construction de marchés, de magasins de stockage, ainsi que la promotion des MIT contribueront à la réduction des pertes après récoltes et augmenteront par voie de conséquence la disponibilité de produits alimentaires et le revenu des ménages.

3.2.7 Réinstallation forcée : Les activités du PPC/PNDL n'induisent aucun déplacement de populations, ni leur réinstallation.

IV – Exécution

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Modalités d'exécution : Le projet en ancrage au Programme National de Développement Local est placé sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales (MATCL). Le PNDL est un cadre fédérateur et un programme durable du Gouvernement initié en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement local. Le comité de pilotage du projet sera celui du PNDL. Il est composé de représentants de l'administration, des collectivités locales et de la société civile. La direction du projet est assurée par le Secrétaire Exécutif du PNDL qui s'appuiera sur une équipe dédiée au projet. Le Secrétariat exécutif est composé d'un Secrétaire exécutif et d'experts en administration et finances, comptabilité, infrastructures, suivi évaluation, formation et communication, planification et aménagement et environnement, acquisition et genre, ainsi que deux comptables, d'un assistant administratif et d'un personnel d'appui. Ces experts avaient été recrutés sur une base compétitive dans le cadre du Projet de Développement Local Participatif (PDL) achevé en 2012. Ils sont actuellement pris en charge par l'Etat, pour poursuivre la mise en œuvre du PNDL. La Coordination du Projet sera organisée autour du Responsable Infrastructures qui assurera les fonctions de Coordonnateur, dans la continuité du dispositif mis en place lors de la phase I du PPC. L'équipe restreinte dédiée au projet (Expert Formation/Communication et Comptable) sera renforcée par un second expert en génie rural ou civil et du personnel d'appui. Par ailleurs, les experts en administration et finances, suivi évaluation, environnement et acquisition consacreront une partie de leur temps (30%) à la mise en œuvre des activités du projet. A ce titre, ils recevront des indemnités qui seront payées dans le cadre du protocole qui sera signé avec le PNDL. Le suivi évaluation du PPC sera assuré avec l'appui de l'expert du PNDL et des experts des ARD qui disposent de l'expérience requise.

4.1.2 Le PNDL a mené plusieurs expériences de gestion des projets financés par les bailleurs, notamment la Banque. Il dispose donc d'outils de gestion (logiciel et manuel de procédures) qui seront adaptés au PPC/PNDL. En revanche, les difficultés rencontrées dans la

remontée des informations et pièces comptables, des structures partenaires à la coordination du projet, sont prises en compte dans les modalités d'exécution financière du PPC/PNDL détaillées dans l'annexe B4 du volume II. A cet égard, une convention entre le PNDL et la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) définira les modalités de mise en œuvre financière sous la responsabilité du receveur de chaque département pour les dépenses liées au FDL. Le manuel du FDL sera réactualisé pour prendre en compte le volet pistes et les aspects liés à la justification des dépenses décentralisées.

4.1.3 Pour l'exécution des travaux au niveau local, les CR, à travers les cadres d'entente intercommunautaire mis en place pour gérer les pistes, auront l'entière responsabilité de la maîtrise d'ouvrage locale. Elles bénéficieront de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage locale des ARD, lesquelles s'appuieront, selon les besoins, sur la Direction des Routes, l'AGEROUTE et les différents Services techniques déconcentrés (STD). Les CR seront responsables des marchés de travaux et l'acquisition se fera selon les procédures nationales et conformément au code des marchés publics. Elles seront appuyées dans cette tâche par les Services Régionaux de la Direction des Routes et des pôles régionaux de la Direction centrale des marchés publics, sous la coordination des ARD. Le projet aura une collaboration avec le Centre de Formation professionnelle des Travaux Publics (CFP/TP) pour les activités de formation et aussi avec la Direction des transports terrestres pour la conduite des expériences d'introduction des moyens intermédiaires de transport. Le FERA interviendra comme agent financier dans l'entretien des pistes et aura une convention de collaboration avec le projet.

4.1.4 **Acquisitions :** Les acquisitions financées sur les ressources de la Banque se feront selon les procédures nationales pour les appels d'offres nationaux (biens et travaux). Les acquisitions obéiront aux règles et procédures de la Banque (édition de mai 2008, révisée en juillet 2012) et utiliseront les dossiers types de la Banque pour les appels d'offres internationaux (biens et travaux) et les consultations par liste restreinte (services). Les CR assureront la maîtrise d'ouvrage des travaux de pistes. Un résumé des modalités de passation des marchés est donné en annexe IV, tandis que les détails sont présentés à l'annexe B5 du volume II.

4.1.5 **Décaissements :** Les méthodes de décaissement du fonds de roulement, du paiement direct et du remboursement seront utilisées pour les retraits de fonds et le règlement des dépenses du PPC. Deux comptes spéciaux seront ouverts dans une banque acceptable par le FAD. Ces comptes approvisionneront deux sous comptes dont l'un pour les dépenses de la coordination du projet et l'autre pour le Fonds de Développement Local (FDL). Le compte FDL FAD approvisionnera les sous comptes FDL FAD ouverts dans les trésoreries départementales sur la base des états d'exécution certifiés des travaux par les Agences Régionales de Développement et les Communautés Rurales, et des preuves de la disponibilité des fonds de contrepartie et des contributions des bénéficiaires.

4.1.6 **Gestion financière :** La gestion financière du PPC/PNDL sera assurée par la cellule financière et comptable du PNDL qui affectera spécialement un comptable au projet. Celui-ci travaillera sous la supervision du Responsable Administratif et Financier. Le système comptable en vigueur au PNDL est tenu sur un logiciel « TOMPRO ». Son paramétrage devra être revu pour lui permettre d'assurer la tenue d'une comptabilité d'engagement intégrant les modules de comptabilité budgétaire, comptabilité générale et comptabilité analytique. Le contrôle interne est déjà formalisé dans le manuel de procédures administratives, financières et comptables du PNDL. Il est cependant nécessaire de l'adapter aux exigences de gestion du PPC, en y intégrant ses spécificités.

4.1.7 **Audit** : L'audit financier et comptable du PPC sera réalisé par un cabinet indépendant inscrit au tableau d'un ordre national ou régional des pays membres de la Banque. Le cabinet d'audit sera recruté pour une durée d'un an renouvelable en fonction de la qualité de leur prestation et pour une durée maximale de trois ans, sur la base de termes de référence approuvés par la Banque. Ses prestations seront payées sur les ressources du FAD. Les rapports d'audit devront parvenir chaque année à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice.

4.2 Suivi

4.2.1 Le suivi d'exécution portera sur l'état d'avancement du Projet et sera étroitement lié aux outils de planification des acteurs (plans stratégiques et plans annuels d'investissement, de formation et de communication). Les informations de base à collecter seront traitées afin d'apprécier la tendance générale dans la réalisation des objectifs du projet et pour apprécier la situation par niveau administratif, composante /sous composantes, activités, secteur, agences d'exécution. Les données du suivi d'exécution devront permettre d'estimer et d'apprécier: (i) le niveau de réalisation physique; (ii) le taux de décaissement; (iii) le taux de réalisation financière; et (iv) les facteurs explicatifs des écarts constatés entre les prévisions et les résultats (gestion des problèmes rencontrés et recherche de solutions appropriées).

4.2.2 Des missions de suivi évaluation externe seront organisées par le Gouvernement. L'évaluation externe de l'impact du projet devra permettre de mesurer l'impact du projet sur le développement de l'économie locale, la réduction de la pauvreté en milieu rural, le meilleur accès aux services sociaux de base ainsi que les conditions de vie des ménages et d'apprécier l'impact du projet sur la gouvernance locale (décentralisation des pouvoirs et participation des populations locales). Une autoévaluation sera menée dans chaque zone d'intervention, un an après la remise des infrastructures, par les bénéficiaires avec l'appui du projet. Ces évaluations seront complétées par des enquêtes de satisfaction à mener par des prestataires externes. Deux missions de supervision annuelles seront organisées par SNFO. Des missions d'évaluation à mi-parcours et de fin de projet, seront réalisées pour apprécier le niveau d'atteinte des objectifs, apporter les réajustements éventuels et capitaliser les acquis. Un résumé du calendrier d'exécution prévisionnel du projet est présenté ci-après :

Activités	Date / période	Responsables
Evaluation	Avril 2013	FAD
Préparation des DAO prioritaires	2 ^{ème} semestre 2013	GVT/PNDL
Négociation	Juin 2013	GVT/FAD
Approbation du Prêt	Juillet 2013	FAD
Signature	Aout 2013	FAD/GVT
Autorisation 1 ^{er} décaissement	Septembre 2013	FAD
Lancement du projet	Novembre 2013	FAD/GVT/PNDL/autres
Etablissement des conventions	Septembre/Décembre 2013	GVT/PNDL/ARD
Préparation des DAO restants	Septembre 2013-juillet 2014	PNDL/ARD/CR
Réalisation des travaux et prestations	2014 – 2018	Firmes/PNDL/ARD/CR
Revue à mi-parcours	juin 2016	FAD/GVT/PNDL
Date de clôture du Projet	31 décembre 2018	PNDL/GVT/FAD
Rapport d'achèvement	1 ^{er} trimestre 2019	FAD/GVT

4.3 Gouvernance

L'expérience de la Banque au Sénégal a montré que les pratiques de gouvernance des projets et les systèmes de contrôle en vigueur sont jugés globalement satisfaisants. Les évolutions positives constatées lors des récentes revues du portefeuille et de la note EPIP, ainsi que l'analyse du système national de passation de marchés, constituent des indicateurs témoignant de la qualité des efforts fournis dans ce domaine. Par ailleurs, le classement du Sénégal s'est amélioré dans l'Indice de Perception de Corruption en 2012, passant du 124^{ème} rang en 2011 au 94^{ème} rang en 2012. Les autorités sénégalaises s'orientent à renforcer cet état de fait et plus globalement à consolider la gouvernance dans le pays. Le projet axé sur la pleine responsabilisation et la maîtrise d'ouvrage des CR, renforcera le processus de décentralisation et la gouvernance locale. Le programme de renforcement de capacités en passation des marchés des CR contribuera au renforcement de la gouvernance.

4.4 Durabilité

La durabilité des investissements du projet est surtout liée aux capacités des CR à prendre en charge, de manière régulière et pérenne l'entretien des pistes. Les CR qui ont la responsabilité de l'entretien des pistes du réseau non classé, seront dotés de compétences techniques et pourront accéder aux ressources financières du FERA, avec l'impulsion du projet. Les CR et les GIC assureront la maîtrise d'ouvrage de l'entretien de 5.000 km de pistes communautaires. Le développement de l'expertise locale induite par le projet favorisera la pérennisation des capacités techniques et par conséquent la durabilité de toutes les infrastructures socioéconomiques des CR. Les coûts d'entretien sont évalués à 800.000 F.CFA au km. Ils seront pris en charge par le FERA (95%) et les CR (5%). Le dispositif d'entretien des pistes (appui des STD, ARD et AGEROUTE, CR aux capacités renforcés et éligibles aux fonds du FERA), sera fonctionnel au terme du projet et pourra se poursuivre durablement au-delà du projet.

4.5 Gestion des risques

Pour les risques identifiés, des mesures d'atténuation du projet sont proposées : Capacité des acteurs : Insuffisances dans la maintenance et l'entretien des pistes et faibles capacités des acteurs dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures rurales. Une composante du projet axée sur le renforcement de capacité des bénéficiaires, et une forte implication du secteur privé dans l'exécution du projet atténueront ce risque. Contreparties : Des retards dans la mobilisation des contreparties des CR pourraient ralentir l'avancement des opérations de désenclavement. Le niveau de contribution des CR est maintenu à 5% comme pour la première phase. Pour les CR à faible ressource, il y aura recours au fonds de concours du MATCL. Le non-respect de la réglementation en matière de transport (utilisation des engins motorisés de poids élevé sur les pistes rurales, etc.), accélérerait la détérioration et grèverait les coûts d'entretien des pistes. Des mesures réglementaires (barrières, taxes, etc.) seront prises par l'administration en relation avec les CR et les GIC.

4.6 Développement des connaissances

Le PPC/PNDL permettra la mise à jour des informations sur le réseau de pistes non classées par la mise en place d'une banque de données et aussi la mise à niveau des responsables des CR en matière de maîtrise d'ouvrage des pistes rurales. Pour ce faire, les capacités des CR ou leur regroupement en GIC en matière de maîtrise d'ouvrage seront

renforcées en vue d'une meilleure conduite de leurs missions en matière de gestion de pistes rurales. Le Projet élaborera des manuels de maîtrise d'ouvrage et d'entretien des pistes, ainsi que des outils adaptés de suivi évaluation socioéconomique et environnemental, de gestion ou de cogestion des pistes et assurera leur large diffusion au niveau des zones cibles.

V – Cadre juridique

5.1 Instrument juridique

Le cadre juridique du projet sera un Accord de prêt qui sera conclu entre la République du Sénégal et le Fonds.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur : L'entrée en vigueur du prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 *des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et accords de garantie* (entités souveraines) du Fonds.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement du prêt : L'obligation pour le Fonds d'effectuer le premier décaissement sur le prêt sera subordonnée à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt, conformément aux dispositions du paragraphe 5.2.1 ci-dessus, et à la preuve de la réalisation, à la satisfaction du Fonds, tant sur la forme que sur le fond, de la condition suivante :

- (i) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture de deux comptes spéciaux (FDL et Dépenses de coordination du projet) dans une banque commerciale acceptable (cf. paragraphe 4.1.5)

5.2.3 Autres conditions : L'Emprunteur devra en outre fournir au Fonds, au plus tard trois (3) mois après le premier décaissement du prêt :

- (i) le manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet (cf. paragraphe 4.1.6) ;
- (ii) les conventions conclues entre le PNDL et ses partenaires (DGCTP, DEEC, ARD, FERA, DR, CFP/TP, AGEROUTE) ; (cf. paragraphes 3.2.2, 4.1.2 et 4.1.3) ;
- (iii) le manuel de procédures du FDL actualisé (cf. paragraphe 4.1.6).

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

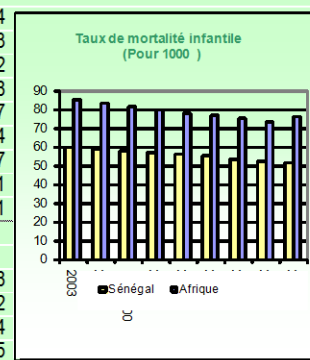
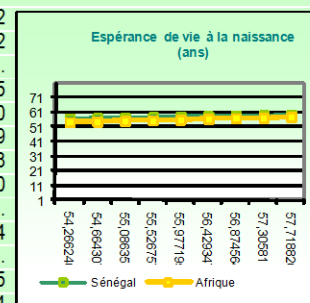
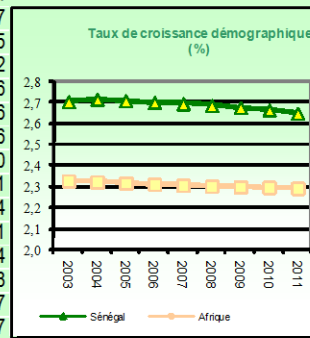
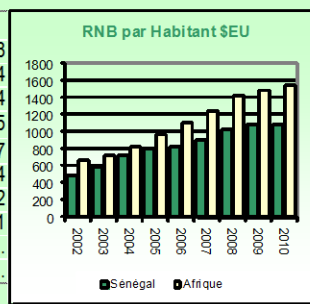
Ce projet est conforme aux politiques applicables de la Banque. Il sera exécuté dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque au Sénégal définie dans le DSP (2010-2015) revu à mi-parcours et approuvé en avril 2013 par le Conseil ainsi que la stratégie décennale (2013/2022) de la Banque.

VI – Recommandation

La Direction de la Banque recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un prêt FAD ne dépassant pas 15 millions d'UC au Gouvernement de la République de Sénégal pour financer le projet décrit ci-dessus.

Annexe I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du Sénégal

	Année	Sénégal	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2011	197	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2011	12,8	1 044,3	5 733,7	1 240,4
Population urbaine (% of Total)	2011	42,7	40,4	45,5	75,4
Densité de la population (au Km ²)	2011	66,3	36,1	59,9	36,5
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2010	1 090	1 549	3 304	38 657
Participation de la Population Active - Total (%)	2011	58,5	74,7	65,0	60,4
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2011	43,8	42,5	49,2	50,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,457	0,502	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2011	155
Population vivant en dessous de 1,25 \$ par Jour (%)	2007-09	33,5	40,0	22,4	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2011	2,6	2,3	1,3	0,4
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2011	3,4	3,4	2,3	0,7
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2011	43,5	40,4	28,7	16,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2011	2,4	3,4	5,9	16,2
Taux de dépendance (%)	2011	85,0	78,1	53,0	48,6
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2011	98,4	99,5	103,4	94,6
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2011	24,5	24,4	26,2	23,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2011	59,3	57,7	77,7	67,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2011	60,4	58,9	68,9	81,1
Taux brut de natalité (pour 1000)	2011	36,8	34,5	21,1	11,4
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2011	8,8	11,1	7,8	10,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2011	51,4	76,0	44,7	5,4
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2011	87,7	119,5	67,8	7,8
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2011	4,7	4,4	2,6	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	370,0	530,7	230,0	13,7
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2007-09	11,8	28,6	61,2	72,4
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2008	5,9	57,8	112,0	276,2
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2008	42,0	134,7	186,8	708,2
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2007-09	51,9	53,7	65,3	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2010	72,0	65,7	86,3	99,5
Accès aux services de santé (% de la population)	2007-09	...	65,2	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2010	52,0	39,8	56,1	99,9
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2009	0,9	4,3	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2010	288,0	241,9	150,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2010	80,0	85,5	95,4	...
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2010	60,0	78,5	84,3	93,4
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2007-09	14,5	30,9	17,9	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 348	2 462	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2009	3,1	2,4	2,9	7,4
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010	86,8	101,4	107,8	101,4
Primaire - Filles	2010	89,3	97,6	105,6	101,3
Secondaire - Total	2010	37,4	47,5	64,0	100,2
Secondaire - Filles	2010	34,9	44,3	62,6	99,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2010	30,6	44,3	60,7	81,7
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2009	49,7	67,0	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2009	61,8	75,8	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2009	38,7	58,3	74,9	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2010	5,6	4,6	4,1	5,1
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2009	20,0	7,6	10,7	10,8
Taux annuel de déforestation (%)	2007-09	0,7	0,6	0,4	-0,2
Forêts (en % de la superficie totale)	2010	44,0	23,0	28,7	40,4
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2009	0,5	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

juin 2012

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Annexe II. Tableau du portefeuille de la BAD au Sénégal

Portefeuille des projets nationaux actifs au 30/04/2013

<i>Secteur Titre du projet</i>	<i>Date approbation</i>	<i>Montant (UC)</i>	<i>Type</i>	<i>Taux décaissement %</i>	<i>Classement*</i>
TRANSPORT Autoroute Dakar - Diamniadio	15/07/2009	45.000.000	Prêt	96,9	Non PP/Non PPP
EAU ET ASSAINISSEMENT Deuxième sous-programme AEPA en milieu rural	18/02/2009	30.000.000	Prêt	58,9	Non PP/Non PPP
AGRICULTURE Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) – prêt supplémentaire	31/01/2011	8.400.000	Prêt	49,3	Non PP/Non PPP
Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA)	19/10/2005	20.000.000	Prêt	65,5	Non PP/Non PPP
Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (GAFSP)	26/04/2013	2.000.000	Prêt	0	Non PP/Non PPP
Aide d'urgence au monde rural	10/09/2012	660.449.63	Don	100	Non PP/Non PPP
ENERGIE Projet d'électrification rurale	13/10/2004	9.580.000	Prêt	32,2	PPP
GOVERNANCE Projet d'appui à la promotion du secteur privé	10/09/2012	4.040.000	Prêt	1,9	Non PP/Non PPP
Programme d'appui aux réformes économiques	06/06/2011	27.000.000	Prêt	100	Non PP/Non PPP
TOTAL		146.680.449		74,5	1 PAR / 9

* Classement (tiré du SAP) : PP Projet problématique
 PPP Projet potentiellement problématique
 PAR Projet à risque (projet classé PP ou PPP)

Notation des supervisions des projets du secteur agricole en cours		
PAPIL :	2,6 (sur 3)	
PADERCA :	2,1 (sur 3)	
Statut des rapports d'achèvement (RAP) des opérations du secteur agricole récemment clôturées		
PMIA (Modernisation agricole)	clôture : juin 2006	RAP : septembre 2008
PAPEL II (Elevage)	clôture : juin 2009	RAP : août 2009
PPC/PNIR (Pistes rurales)	clôture : septembre 2009	RAP : janvier 2010
PADERBA (Bassin de l'Anambe)	clôture : décembre 2010	RAP : juin 2011

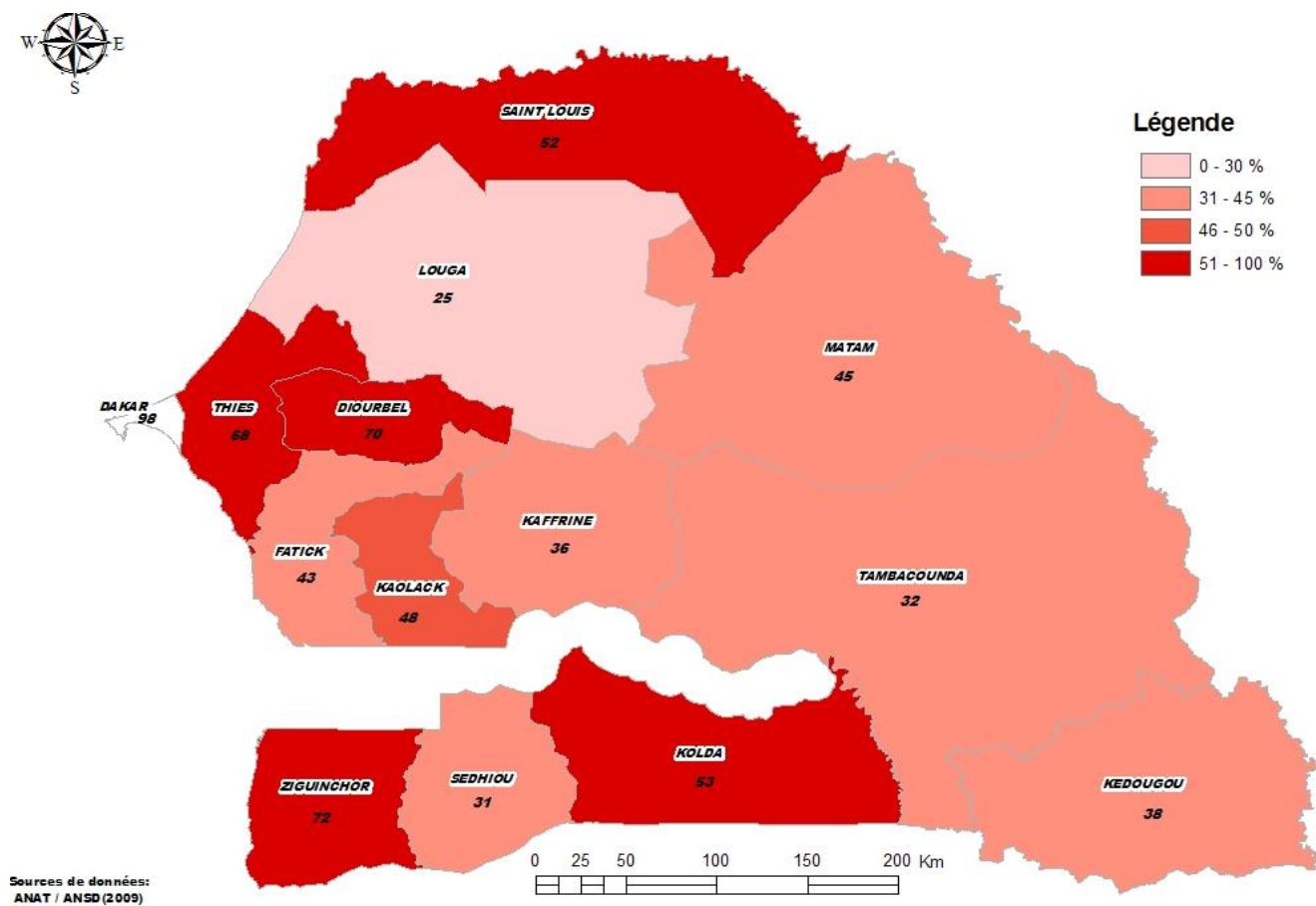
Annexe III. Résumé des modalités de passation des marchés

Catégories de dépenses au titre du projet	En millions d'UC			
	Utilisation des PNPM	Utilisation des Règles et procédures de la Banque	Marchés non financés par la Banque	Total
TRAVAUX				
Réalisation de pistes rurales	22,27 (10,88)			22,27(10,88)
Travaux de reboisement	0,13 (0,13)			0,13 (0,13)
BIENS				
Véhicules	0,16 (0,05)			0,16 (0,05)
Equipements informatiques	0,02 (0,02)			0,02 (0,02)
Mobilier de bureau	0,03 (0,03)			0,03 (0,03)
Autres équipements	0,03 (0,03)			0,03 (0,03)
SERVICES				
Activités de formation		1,98 (0,37)		1,98 (0,37)
Services de consultants pour études et suivi		0,42 (0,42)		0,42 (0,42)
Prestations consultants individuels		0,12 (0,12)		0,12 (0,12)
Audit		0,07 (0,07)		0,07 (0,07)
FONCTIONNEMENT	2,21 (1,08)			2,21 (1,08)
TOTAL	24,85 (12,22)	2,59 (0,98)		27,44 (13,20)

NB : () Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAD

Annexe IV. Carte de la zone du projet

INDICE D'ACCES DES REGIONS A UNE ROUTE LATERITIQUE



NOMBRE DE COMMUNAUTES RURALES AYANT INDICE ROUTE INFERIEUR OU EGAL A 50 PAR REGION

Région	Louga	Tambacounda	Kolda	Kaolack	Kaffrine	Sédhiou	Thiès	Kédougou	Fatick	ST Louis	Diourbel	Matam	Ziguinchor
Indice route 0	19	13	11	10	10	10		08	07	04	03	01	01
Indice route 50	14	12	11	08	00	06	05	05	00	08	09	01	00
Total	33	25	22	18	10	16	05	13	07	12	12	02	01

Annexe V. Photographies de pistes et de rencontres avec les populations



Zone difficile d'accès dans le Sud



Point Critique sur la piste de Tieyty



Ravinement sur la piste de Djilong



Piste sablonneuse de Pékesse



Piste en cours de réalisation



Populations reliant le marché hebdomadaire de Noto



Bus desservant les villages désenclavés



Développement des MIT à Gainthe Kayes



Consultation publique à Djilor sur la dimension environnementale



Echange mission d'évaluation et Conseil rural de Pékess



Consultation publique à Diamaniadio sur la dimension environnementale



Echange mission d'évaluation et populations sur les aspects genre